

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS ARIANE EXPERT

Les présentes conditions sont applicables aux sociétés commercialisant les prestations et les produits de la marque ARIANE EXPERT.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente ont été rédigées pour les prestations de services et la vente de produits sous la marque Ariane Expert. Elles ont pour objet d'une part d'informer le consommateur sur les conditions et modalités dans lesquelles le vendeur procède à la vente de prestations de services ou de produits, et d'autre part, de définir les droits et obligations de chaque partie dans le cadre de la vente de prestations ou de produits par le vendeur au consommateur.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserves, à l'ensemble des ventes et des prestations de service proposées sous la dénomination Ariane Expert.

En conséquence, toute vente de produits ou prestations de services sous la marque Ariane Expert implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à son achat.

Article 2 – Déclarations

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client.

L'acheteur préalablement à son achat déclare être en pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions.

En conséquence, l'achat de prestations ou de produits implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de ventes, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par la société et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la société, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.

Article 3 - Modalités de réservation

Une consultation préalable, sous la forme d'un rendez-vous test d'une durée de 45 minutes environ, est effectuée pour préciser au client les indications et contre-indications de la technique de la lumière pulsée et vérifier que cet acte est adapté aux besoins du client.

Le temps des séances varie en fonction des zones à traiter et l'intervalle entre les séances est calculé en fonction de la repousse des poils du client, celle-ci dépendant de la durée du cycle pileaire de la zone et du client traité.

Chaque séance sera programmée sous la forme d'un rendez-vous et l'intervalle entre les rendez-vous sera décidé en fonction des résultats observés et de l'avancement de la prestation.

L'acheteur dispose d'un droit d'annulation de 48 heures pour décaler l'heure ou la date du rendez-vous, étant précisé que l'ensemble des rendez-vous nécessaires à la réalisation de la prestation proposée devra obligatoirement être réalisée sur une période n'excédant pas 20 mois.

Tout RDV non annulé 48h avant la séance sera décompté du forfait.

Si cette période devait être dépassée, le forfait concernant la prestation en cours serait revu afin d'adapter une nouvelle tarification supplémentaire pour couvrir la période complémentaire nécessaire.

Article 4 - Tarifs

Les prix proposés comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) applicable au jour de la commande. Tout changement du taux applicable T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits et des prestations vendu(e)s.

Les prix des prestations dépendent des zones à traiter, de leurs tailles, du nombre de consommables utilisés et de la durée du traitement.

Le prix facturé fera l'objet d'un devis qui devra être accepté par le client qui le signera en apposant la mention "*bon pour accord*".

Tout achat suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales de vente.

A partir du moment où l'acheteur a enregistré son achat en validant son paiement, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve les présentes conditions générales de vente, les prix, volumes et quantités des produits et/ou des prestations proposées à la vente et achetées.

Aucun achat ne sera remboursé intégralement ou partiellement. De la même manière, aucun acompte versé ne pourra être remboursé. Aucun forfait entamé ou non ne sera remboursé.

Si l'acheteur se retrouvait, pour une raison indépendante de sa volonté, dans l'impossibilité de suivre les prestations proposées, la situation précise de celui-ci serait considérée au cas par cas. Dans le cas où cela se justifie (certificat médical obligatoire), un avoir de l'équivalent du montant suivant la valeur du forfait diminuée de la valeur consommée pourra être proposé. Tout avoir est valable pour une durée de 6 mois à compter de son émission.

Article 5 - Paiement

Les conditions de paiement sont celles décrites sur le devis définitivement accepté et signé, avec la mention "*bon pour accord*" par l'acheteur.

L'acheteur devra régler en une fois au tarif indiqué sur la plaquette.

Tout règlement sera effectué au moment de la signature du contrat.

En cas de règlement par prélèvement, la société se réserve le droit de demander au client de régler les frais encaissés par la banque en cas de rejet. Tout rejet fera l'objet d'une suspension immédiate du traitement tant que les règlements n'auront pas été régularisés.

Des possibilités de règlements en plusieurs fois sont proposées au client via le PNF ; dans ce cas les conditions de ce contrat sont remises au client lors de la signature.

Des frais de dossier seront facturés par le centre pour tout règlements en plusieurs fois.

Article 6 - Responsabilité

Les produits et prestations sont conformes à la législation européenne en vigueur.

La société commercialisant les prestations et les produits Ariane Expert ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock ou indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications.

La société commercialisant les prestations et les produits Ariane Expert ne pourra être tenue pour responsable de tous dommages indirects qui pourraient survenir du fait de l'achat de prestations, de produits ou de cadeaux.

La société commercialisant les prestations et les produits Ariane Expert ne saurait être responsable de toutes pertes de données, fichiers. Il appartient à l'acheteur de procéder à toutes les sauvegardes nécessaires.

L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits ou d'assurer les prestations, en raison notamment d'une incompatibilité de matériel ne peut engager la responsabilité de la société ni donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement.

Lors du rendez-vous d'information, le client a pris connaissance que le protocole de soin spécifique Ariane Expert s'étend sur une durée maximale de 20 mois à compter de la date de la première séance. A partir de la première séance, il devra respecter l'espace indiqué par la praticienne entre chaque séance. Si le client ne respecte pas ce protocole garant d'un résultat optimal, le centre se réserve le droit de limiter le traitement à 6 séances.

De même en cas d'interruption volontaire ou non du traitement au-delà de 6 mois, le centre se réserve le droit de mettre fin définitivement au traitement.

En cas de grossesse, le traitement sera interrompu le temps de la grossesse et de l'allaitement, et repris ensuite. Le temps d'interruption du traitement ne sera pas comptabilisé dans le délai de 20 mois des forfaits.

Il est à noter que des séances de retouche pourront être nécessaires dans le temps pour des raisons hormonales.

Des complications telles que brûlures ou troubles de la pigmentation sont rares. Des cloques peuvent apparaître exceptionnellement à la suite du soin sans conséquence pour la suite. L'ensemble de ces effets sont toujours réversibles.

Il est à noter qu'il existe des cas rares de personnes non réceptives au traitement à la Lumière Pulsée (environ 1%). Ces rares cas ne peuvent entraîner un dédommagement puisqu'ils sont liés aux particularités génétiques et hormonales de la personne et que nous sommes pas en possibilité de déterminer en amont si la personne sera réceptive ou non au soin.

Article 7 - Non validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 8 - Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes conditions générales de vente ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 9 - Loi applicable

Les ventes de prestations ou de produits de la société exploitant les prestations ou produits Ariane Expert sont soumises à la loi européenne.

En cas de litige, le client peut, tout d'abord, contacter la société commercialisant les prestations ou produits Ariane Expert ou l'une de ses filiales à l'adresse de leur siège social, afin de rechercher une solution amiable.

Article 10 - Informatique et Libertés Les informations collectées par la société labellisée Ariane Expert lors de toute commande de l'acheteur sont nécessaires pour la gestion de l'entreprise. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression aux données le concernant auprès de la société.

L'acheteur peut être amené à recevoir des propositions commerciales ou être informé des offres de la société commercialisant les produits et prestations Ariane Expert. Si l'acheteur ne souhaite pas recevoir ces propositions, il peut en informer la société par courrier aux coordonnées susmentionnées.